

CHRISTOPHE MASSON

*Université de Liège*  
*«Transitions». Département de recherches sur le Moyen Âge tardif*  
*et la première Modernité.*

## **DES AMBASSADEURS ENTRE LIÈGE ET BOURGOGNE. POUR UNE ÉTUDE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES DES POUVOIRS LIÉGEOIS AVEC LES DUCS VALOIS**

Les relations entre Liège et Bourgogne ont souvent été résumées à une succession de conflits armés. Pour autant, la période comprise entre 1384 – accession de Philippe le Hardi au pouvoir comtal flamand – et 1482 – décès presque simultanés de la duchesse de Bourgogne Marie et du prince-évêque Louis de Bourbon – n’a pas été celle d’un état de guerre permanent mais bien l’occasion de rencontres ayant donné naissance à une certaine pratique diplomatique qui n’a, pour le moment, fait l’objet d’aucune étude particulière. La raison de cette lacune est, comme souvent en histoire liégeoise, à rechercher dans les malheurs qui ont marqué la vie des archives principautaires : le sac de 1468 et la révolution de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ont eu raison de quantité de documents qui auraient pu nous éclairer sur la gestion de la diplomatie liégeoise. Ainsi, si les résultats de cette recherche seront incomplets, et peut-être biaisés par la nature des sources, principalement narratives, à notre disposition, il ne nous semble pas impossible d’appréhender avec une certaine précision la façon dont les Liégeois ont envisagé leurs rapports diplomatiques avec leur « voisin » bourguignon.

### **1. Périodes d’activités diplomatiques**

Ces échanges ne semblent pas commencer avant novembre 1390. L’élus de Liège Jean de Bavière sollicite alors du duc de Bourgogne Philippe le Hardi la tenue d’une journée où devront être aplanies les difficultés nées de l’arrestation de marchands liégeois à Mézières<sup>1</sup>. La Principauté, rangée derrière son souverain, et le duc traitent, par courrier ou à l’occasion de rencontres, d’une réalité qui nuisait

---

1 E. BACHA, *Catalogue des actes de Jean de Bavière*, dans *Bulletin de la Société d’art et d’histoire du diocèse de Liège*, t. XII, 1900, p. 33.

fortement aux intérêts économiques liégeois avant d'obtenir un accord le 29 août 1395<sup>2</sup>. Toutefois, avant 1405, les relations entre les deux pouvoirs ne sont pas fréquentes<sup>3</sup>.

Il faut attendre la prise d'armes du duc de Bourgogne Jean sans Peur contre les Orléans, à laquelle le Bavaois participe à la tête d'une troupe nombreuse<sup>4</sup>, pour que s'ouvre une nouvelle période riche d'échanges diplomatiques. Le 26 septembre 1406, quelques mois après son retour de France, Jean de Bavière sollicite l'aide de son ducal allié pour s'opposer à des habitants de la Principauté qui n'hésitent plus à se dresser face à lui<sup>5</sup>, une aide qui prend à la fin de l'année 1408, après l'envoi d'hommes de confiance<sup>6</sup>, la forme d'une armée qui écrase les troupes liégeoises

- 2 É. FAIRON, *Régestes de la Cité de Liège [=Régestes]*, t. III, 1390 à 1456, Liège, 1937, p. 4-5, 33-36 ; E. PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419), d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, Paris, 1888, p. 244 ; Y. CHARLIER, *La bataille d'Othée et sa place dans l'histoire de la principauté de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut historique liégeois*, t. XCVII, 1985, p. 149.
- 3 On ne peut mentionner qu'une alliance dirigée contre la Gueldre le 19 avril 1398 ou un envoi de délégués à Bruxelles le 15 septembre 1401. LILLE, Archives départementales du Nord [=ADN], B 283, n° 11.820, 13.829 ; *Régestes*, t. III, *op. cit.*, p. 46 ; E. PETIT, *Itinéraires, op. cit.*, p. 273, 317 ; P. HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne au XI<sup>e</sup> siècle*, dans *Liège et Bourgogne. Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972, p. 195 ; R. VAUGHAN, *Philip the Bold. The Formation of the Burgundian State*, n<sup>le</sup> éd., Woodbridge, 2002, p. 101.
- 4 ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. DOUËT D'ARCO, t. I, Paris, 1857, p. 120, 125 ; *Extrait d'une chronique anonyme pour le règne de Charles VI 1400-1422*, dans ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. DOUËT D'ARCO, t. VI, Paris, 1862, p. 194 ; GILLES LE BOUVIER DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII*, éd. H. COURTEAULT, L. CELIER, Paris, 1979, p. 18 ; JEAN DE STAVÉLOT, *Chronique*, éd. A. BORGNET, Bruxelles, 1861, p. 95 ; JEAN DE STAVÉLOT, *Chronique latine*, dans *Chroniques liégeoises*, t. I, éd. S. BALAU, Bruxelles, 1913, p. 106 ; JEAN JOUVENEL DES URSINS, *Chronique*, dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, éd. MICHAUD, POUJOLAT, t. II, Paris, 1851, p. 433 ; *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, éd. C. BEAUNE, Paris, 1990, p. 30 ; E. PETIT, *Itinéraires, op. cit.*, p. 350-351 ; Y. CHARLIER, *Bataille d'Othée, op. cit.*, p. 157 ; J. LEJEUNE, *La principauté de Liège de 1390 à 1482*, dans *À la mémoire de Jean Lejeune. Problématique de l'histoire liégeoise. Actes du Colloque organisé par l'association Le Grand Liège, sous le haut patronage de la Ville de Liège, avec la collaboration de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et de l'Échevinat des Affaires culturelles, de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Liège. Palais des Congrès de Liège les 13 et 14 mars 1981*, Liège, 1981, p. 140 ; L. MIROT, *L'enlèvement du dauphin et le premier conflit entre Jean sans Peur et Louis d'Orléans*, dans *Revue des Questions historiques*, t. LII, 1914, p. 49 ; M. NORDBERG, *Les ducs et la royauté. Études sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne, 1392-1407*, Uppsala, 1964, p. 191, 196 ; B. SCHNERB, *Jean sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, 2005, p. 172, 175 ; R. VAUGHAN, *John the Fearless. The Growth of Burgundian Power*, n<sup>le</sup> éd., Woodbridge, 2002, p. 34, 142.
- 5 J. LEJEUNE, *Principauté de Liège, op. cit.*, p. 142 ; R. VAUGHAN, *John the Fearless, op. cit.*, p. 51.
- 6 *Chronique du règne de Jean de Bavière*, dans *Chroniques liégeoises*, t. I, *op. cit.*, p. 203 ; EDMOND DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. P. F. X. DE RAM, t. III, Bruxelles, 1857, p. 175 ; ENGUERRAND DE MONSTRELET, t. I, *op. cit.*, p. 352 ; E. PETIT, *Itinéraires, op. cit.*, p. 363-365 ; B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 258.

dans les champs d'Othée. Dès le lendemain de la bataille apparaît le troisième acteur de cette diplomatie, les villes de la Principauté, au premier rang desquelles, du fait de son rôle récurrent de meneur, la Cité de Liège. Conscients du caractère pour le moins délicat, voire périlleux, de cette mission, les meneurs liégeois délèguent non des représentants du pouvoir officiel mais bien des religieux afin de solliciter la clémence de leurs vainqueurs. Cela ne suffit toutefois pas à ces derniers qui déclarent ne vouloir s'adresser qu'à douze députés qui bien que liégeois ne doivent pas avoir pris part à la révolte<sup>7</sup>. Le lendemain, Gilles Surllet et les onze autres envoyés rencontrent donc le duc de Bourgogne et son allié le comte de Hainaut, Guillaume de Bavière, le frère aîné de l'écu, puis reviennent trois jours plus tard faire amende honorable<sup>8</sup>. C'est sur le modèle de cette délégation, exigée par un pouvoir étranger mais ne devant sa composition qu'aux différents pouvoirs liégeois, que vont se modeler les activités des mois suivants. Après que les représentants de la Cité, des villes de Huy, Saint-Trond, Dinant, Tongres et Hasselt et du chapitre cathédral sans oublier l'écu aient juré de respecter la sentence que Jean et Guillaume avaient annoncé rendre prochainement<sup>9</sup>, les relations diplomatiques sont à sens unique. Il en va ainsi de la venue des bourgeois qui, à Mons, remettent les chartes des villes de la Principauté à un pouvoir ducal qui les réduit bientôt partiellement à néant, en présence des députés liégeois<sup>10</sup>. De la même façon, après les prières de modération de cette sentence portées par l'écu et son chapitre, le duc de Bourgogne « corrige » sa sanction précédente à Lille face au Chapitre, conduit par l'écu, et aux Bonnes Villes<sup>11</sup>.

- 
- 7 E. PETIT, *Itinéraires*, op. cit., p. 366 ; J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XI<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1887, p. 71 ; G. KURTH, *La Cité de Liège au Moyen Âge*, t. III, Liège, 1910, p. 70.
- 8 *Chronique de Jean de Bavière*, op. cit., p. 203 ; CORNELLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, dans E. MARTÈNE, U. DURAND, *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*, t. V, Paris, 1729, col. 392 ; ENGUERRAND DE MONSTRELET, t. I, op. cit., p. 368 ; JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, op. cit., p. 121-122 ; E. PETIT, *Itinéraires*, op. cit., p. 366 ; Y. CHARLIER, *Bataille d'Othée*, op. cit., p. 204-205 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 71 ; G. KURTH, *Cité de Liège*, op. cit., p. 70.
- 9 S. BORMANS, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 1<sup>ère</sup> sér., 974-1506, Bruxelles, 1878 [=ROPL], p. 420 n. 3 ; *Régestes*, t. III, op. cit., p. 110-112 ; E. PETIT, *Itinéraires*, op. cit., p. 366.
- 10 ADN, B 287, n° 15.138 ; ENGUERRAND DE MONSTRELET, t. I, op. cit., p. 373-387 ; JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, op. cit., p. 123-139 ; ROPL, p. 420-429 ; *Régestes*, t. II, *Supplément du tome I, Actes perdus signalés dans des répertoires lillois faits en 1409. 1245 à 1407*, Liège, 1937, p. 1-2 ; *Ibid.*, t. III, op. cit., p. 112-114, 116 ; Y. CHARLIER, *Bataille d'Othée*, op. cit., p. 207-208 ; B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, op. cit., p. 272.
- 11 ADN, B 287, n° 15.154<sup>63(6, 12)</sup> ; E. BACHA, *Actes Jean de Bavière*, op. cit., p. 61, 63, 66, 67 ; ROPL, p. 429-444, 445-449 ; S. BORMANS, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. I, 1060-1449, Namur, 1880, p. 171 n. 2 ; *Régestes*, t. II, op. cit., p. 6-7 ; *Ibid.*, t. III, op. cit., p. 131-132, 156-157 ; E. PETIT, *Itinéraires*, op. cit., p. 370-371 ; Y. CHARLIER, *La bataille d'Othée*, op. cit., p. 233 ; B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, op. cit., p. 513.

Par la suite, Jean de Bavière confirme sa fidélité à l'alliance bourguignonne en signant, par l'intermédiaire de son frère Guillaume, le traité qui unit le 11 novembre 1409 la reine de France Isabeau de Bavière, le comte de Hainaut, Louis de Bavière, Charles III de Navarre et le duc Antoine de Brabant à Jean de Bourgogne<sup>12</sup>. L'écu profite très certainement de ce rapprochement pour solliciter de son allié un délai pour exécuter la sentence de Lille, ce qui lui est refusé<sup>13</sup>, ainsi que pour faire entendre sa voix lors de conférences devant mettre un terme à une contestation territoriale opposant Liège au Brabant<sup>14</sup>. Cette phase d'intenses relations semble s'achever, après de nombreuses rencontres organisées par les Bourguignons en vue de maintenir le contact avec leurs alliés, au milieu de l'année 1417<sup>15</sup>.

Le mariage d'Isabelle de Portugal et de Philippe le Bon, à Bruges, est l'occasion de voir reparaitre un prince, et désormais évêque, de Liège, Jean de Heinsberg en l'occurrence, auprès du duc de Bourgogne<sup>16</sup>, avec qui depuis neuf ans il était lié par un traité d'alliance secret qui n'engageait que sa seule personne et non la Principauté<sup>17</sup>. Toutefois, hormis les festivités auxquelles, en tant que

12 U. PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne, avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives, composée sur les Auteurs, les Titres originaux, les Régistres publics, les Cartulaires des Églises Cathédrales et Collégiales, des Abbayes, des Monastères, & autres anciens Monuments. Et enrichie de Vignettes, de Cartes Géographiques, de divers Plans, de plusieurs Figures, de Portiques, Tombeaux et sceaux tant des Ducs que des Grandes Maisons, &c*, t. III, Dijon, 1748, p. CCLXIV-CCLXVI ; J. D'AVOUT, *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, Paris, 1943, p. 121 ; B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 520 ; R. VAUGHAN, *John the Fearless, op. cit.*, p. 80.

13 *Régestes*, t. III, *op. cit.*, p. 161.

14 E. BACHA, *Actes Jean de Bavière, op. cit.*, p. 70-71.

15 L'assassinat de Jean sans Peur a peut-être contribué à ce silence diplomatique. GILLES DE ROYE, *Chronique (avec les additions d'Adrien de But)*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne. (Textes latins) Chroniques des religieux des Dunes, Jean Brandon, Gilles de Roye, Adrien de But*, éd. J. B. M. C. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles, 1870, p. 172 ; JEAN BRANDON, *Chronique (avec les additions d'Adrien de But)*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique, op. cit.*, p. 144 ; JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, éd. F. MORAND, t. I, Paris, 1876, p. 136 ; E. PETIT, *Itinéraires, op. cit.*, p. 377, 381, 424, 430, 431, 434 ; J. D'AVOUT, *Armagnacs et Bourguignons, op. cit.*, p. 130, 204 ; B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 582, 587 ; R. VAUGHAN, *John the Fearless, op. cit.*, p. 212. Signalons également, entre les années 1411 et 1415 les arbitrages rendus par l'évêque de Liège dans le cadre de la contestation née de la destruction du château d'Écaillon, possession brabançonne, par le duc de Bourgogne. E. BACHA, *Actes Jean de Bavière, op. cit.*, p. 73, 76 ; L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. III, Bruxelles, 1886, p. 561-562, 564-566 ; *Ibid.*, t. IV, Bruxelles, 1889, p. 22-24.

16 ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. DOUËT D'ARCO, t. IV, Paris, 1860, p. 371 ; JEAN LE FÈVRE, t. I, *op. cit.*, p. 167 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, 1940, p. 82 ; J. DARIS, *Liège XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 154.

17 ADN, B 287, n° 15.144 ; É. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. V, Bruxelles, 1913, p. 75 ; P. HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne, op. cit.*, p. 211, 243-244 ; J. LEJEUNE, *Principauté de Liège, op. cit.*, p. 149 ; B. SCHNERB, *L'État bourguignon. 1363-1477*, Paris, 1999, p. 224 ; R. VAUGHAN, *Philip the Good. The apogee of Burgundy*, n<sup>o</sup> éd., Woodbridge, 2002, p. 59.

courtisan accompli, Jean semble s'être fait fort de participer, en profitant parfois pour aborder des sujets brûlants<sup>18</sup>, il ne rencontre pas le duc, préférant confier ses revendications, questions et autres propositions à des députés<sup>19</sup>. Les tensions entre Namur et Liège sont alors fort vives. Philippe devenant comte de Namur avant d'obtenir le duché de Brabant en l'espace de quelques mois, les intérêts des deux principautés s'opposent avec plus de force. Une lettre de défi, émise au nom d'un évêque qui ne s'est pas soustrait à cette responsabilité, vient d'ailleurs sceller une, temporaire, rupture<sup>20</sup> car les négociations, trêves et paix qui suivent sont l'occasion pour Heinsberg d'effectuer son retour personnel dans les affaires diplomatiques burgondo-liégeoises. Et malgré les tensions à la frontière namuroise, il retrouve une place de choix dans la vie curiale bourguignonne, ainsi que le prouve sa présence dans la suite du duc lors des négociations préalables au traité d'Arras<sup>21</sup>,

- 
- 18 Festivités données par Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant, et inauguration de Philippe le Bon comme comte de Namur. ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronique*, éd. C. DE BORMAN, Liège, 1902, p. 5 ; CORNELLE DE ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 420-421 ; JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, *op. cit.*, p. 243-244, 247 ; SUFFRIDUS PETRI, *Gesta pontificum Leodiensium a Ioanne de Bavaria usque ad Erardum a Marcka*, dans J. CHAPEVILLE, *Qui Gesta pontificum Leodiensium scripserunt auctores praecipui, ad seriem rerum & temporum collocati, ac in tomos distincti*, t. III, Liège, 1616, p. 123 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 154, 157-158 ; A. DE GERADON, *L'étrange carrière du chanoine Gilain de Sart (1379-1444) chancelier de Liège et de Brabant*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois [=BIAL]*, t. LXXXVIII, 1976, p. 137-138 ; R. VAUGHAN, *Philip the Good*, *op. cit.*, p. 59-60, qui donne la date de 1429.
- 19 JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, *op. cit.*, p. 245 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 155-156.
- 20 Vraisemblablement remise à Philippe le Bon dans la région de Compiègne. ADN, B 835, n° 15.583 ; ENGUERRAND DE MONSTRELET, t. IV, *op. cit.*, p. 393-394 ; GEORGES CHASTELLAIN, *Œuvres*, éd. J. B. M. C. KERVYN DE LETTENHOVE, t. II, *Chronique 1430-1431, 1452-1453*, Bruxelles, 1863, p. 58-60 ; J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liège*, Liège, 1863, p. 317 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe*, *op. cit.*, p. 85 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 158 ; A. DE GERADON, *Gilain de Sart*, *op. cit.*, p. 138 ; P. HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, *op. cit.*, p. 213 ; R. VAUGHAN, *Philip the Good*, *op. cit.*, p. 60.
- 21 ANTOINE DE LA TAVERNE, *Journal de la paix d'Arras (1435)*, éd. A. BOSSUAT, Arras, 1936, p. 55-57, 61, 69, 77 ; EDMOND DE DYNTER, *op. cit.*, p. 505 ; ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. DOUËT D'ARCQ, t. V, Paris, 1861, p. 133 ; t. VI, Paris, 1862, p. 174 ; JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, *op. cit.*, p. 338 ; JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, éd. F. MORAND, t. II, Paris, 1881, p. 320, 325 ; OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. I, éd. H. BEAUNE, J. D'ARBAUMONT, Paris 1883, p. 204 ; SUFFRIDUS PETRI, *op. cit.*, p. 122 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe*, *op. cit.*, p. 143-145 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 186 ; J. G. DICKINSON, *The Congress of Arras 1435. A Study in Medieval Diplomacy*, Oxford, 1955, p. 38 n. 4, 39 n. 1, 53, 56, 57 n. 1, 105, 106 n. 3, 177 n. 4, 239.

puis intervient en personne lors des discussions touchant sa Principauté<sup>22</sup>. Les dix dernières années de son règne, de 1445 à 1455, le voient s'effacer, et avec lui les députations qu'il pouvait envoyer ou conduire auprès du duc<sup>23</sup>.

Son successeur conduit une politique toute différente. Louis de Bourbon, désigné par Philippe le Bon, ne met pas longtemps avant de s'aliéner une part importante de la Principauté. C'est visiblement sous son règne que les Liégeois ont,

- 
- 22 Trêve de deux ans conclue à Malines le 29 septembre 1430 ; paix signée le 15 décembre 1431 à Liège ; amende honorable au duc prêtée le 19 ou le 20 décembre 1431 à Malines ; signature d'un traité secret à Malines le 2 juin 1434 ; fixation du mode de paiement des amendes décidées à Malines les 3 et 4 décembre 1434 ; rencontres à Diest et à Bruxelles en 1438 ; à Aix-la-Chapelle fin juillet 1440 ; décisions relatives au gouvernement communal de Maastricht à Hesdin le 23 septembre 1441 ; négociations, vaines, avec la duchesse de Bourgogne au sujet des décimes liégeoises dont le duc peut bénéficier, par concession pontificale à Bruxelles après le 20 décembre 1441 et au même sujet avec l'évêque de Tournai le 21 janvier 1442 ; pacification des relations entre le chapitre de Saint-Servais et Maastricht à Bruxelles le 8 mai 1442 ; rencontre de courtoisie à Namur le 26 janvier 1444 ; question de Gueldre en septembre 1444 et rencontres portant sur plusieurs sujets pendant l'année 1445. ADN, B 287, n° 15.599<sup>bis</sup>, 15.638, 15.638<sup>A</sup>, 15.812 ; ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronique, op. cit.*, p. 11, 26 ; ENGUERRAND DE MONSTRELET, t. V, *op. cit.*, p. 54-55 ; JEAN DE STAVELOT, *Chronique, op. cit.*, p. 258-259, 271-272, 280-281, 393, 397, 444, 466, 485, 486, 492-493, 524-525, 545, 548, 551-552, 557-559, 573-574, 577-578 ; JEAN LE FÈVRE, t. II, *op. cit.*, p. 191-192 ; OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. II, éd. H. BEAUNE, J. D'ARBAUMONT, Paris 1884, p. 50 ; S. BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, t. I, *op. cit.*, p. 206-222 ; L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. V, Bruxelles, 1892, p. 125-134 ; *Régestes*, t. III, *op. cit.*, p. 267, 281, 293-300 ; J. G. SCHOONBROODT, *Chartes Saint-Lambert, op. cit.*, p. 320 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe, op. cit.*, p. 87, 97, 122, 124, 185, 198, 206, 210, 223, 228 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 162-164, 205, 207 ; A. DE GERADON, *Gilain de Sart, op. cit.*, p. 141-142 ; P. HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne, op. cit.*, p. 214-215 ; G. KURTH, *Cité de Liège, op. cit.*, p. 102 ; Y. LACAZE, *Philippe le Bon et l'Empire : bilan d'un règne*, dans *Francia*, t. IX, 1983, p. 153 ; J. LEJEUNE, *Principauté de Liège, op. cit.*, p. 153 ; B. SCHNERB, *État bourguignon, op. cit.*, p. 224 ; R. VAUGHAN, *Philip the Good, op. cit.*, p. 70, 221.
- 23 On ne le ainsi voit tenter, en vain, que de négocier une paix entre le duc et les Gantois révoltés en mai 1452 ou d'obtenir la suspension du bannissement du mayer Liégeois Adolphe par les Maastrichtois, ce que refusera finalement Philippe le Bon. Il rencontrera ensuite le duc avant que celui-ci n'obtienne son départ du siège épiscopal. ADRIEN DE BUT, *Chronique (complétée par les additions du même auteur)*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique, op. cit.*, p. 332, 353 ; ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, p. 37 ; *Annotations sur les années 1401 à 1506*, éd. S. BALAU, É. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. II, 1931, p. 247 ; *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, éd. J. J. DE SMEDT, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. III, Bruxelles, 1856, p. 488 ; *Extraits de chroniques sur la fin du règne de Jean de Heinsberg*, dans *Chroniques liégeoises*, t. I, *op. cit.*, p. 216-217 ; JEAN DE BRUSTHEM, *Chronique*, dans *Chroniques liégeoises*, t. II, *op. cit.*, p. 95 ; É. PONCELET, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert de Liège. Supplément*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXIII, 1892, p. 481 ; *Régestes*, t. III, *op. cit.*, p. 414 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe, op. cit.*, p. 295-296 ; J. DARIS, *Liège XV<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 214-216, 312 ; Y. LACAZE, *Philippe le Bon et les terres d'Empire. La diplomatie bourguignonne à l'œuvre en 1454-1455*, dans *Annales de Bourgogne [=AB]*, t. XXXVI, 1964, p. 99-100 ; R. VAUGHAN, *Philip the Good, op. cit.*, p. 223.

pour la première fois, procéda à des envois fréquents d'ambassades particulières auprès de la cour de Bourgogne. Désormais constituée en une force politique que l'on pourrait presque qualifier d'«indépendante», l'association de la Cité et de plusieurs Bonnes Villes, ainsi que d'une frange non négligeable de la noblesse locale, prend l'initiative de s'adresser directement à son puissant voisin dès janvier 1462 afin d'obtenir le retour d'un élu pratiquement exclu du jeu diplomatique. Pendant plus d'une année les envoyés liégeois rencontrent ainsi le duc ou les plénipotentiaires bourguignons, sans pour autant parvenir à un accord<sup>24</sup>.

Les guerres offriront à cette diplomatie ses plus nombreuses illustrations et la conduiront à jouer un rôle inédit. S'étant volontairement privés de leur souverain, les Liégeois ne connaissent plus d'intermédiaire entre eux et Philippe le Bon mais, pétris de haine pour celui qui soutient leur incapable élu, ils refusent de nouer avec lui des liens autres que ceux de l'hostilité la plus parfaite. Leur premier député est ainsi un héraut<sup>25</sup>, personnage inviolable, et il remet une lettre de défi datée du 22 août 1465 au comte de Charolais qui refuse qu'elle soit délivrée à qui que ce soit d'autre que son père<sup>26</sup>. Celui-ci reçoit donc quelques jours plus tard un autre cartel, cette fois porté par plusieurs députés liégeois<sup>27</sup>. La guerre vient clore ce premier «échange».

Écrasés le 20 octobre à Montenaeken, les Liégeois reprennent langue avec leur vainqueur afin de solliciter sa clémence. Toutefois, contrairement à ce qui s'était produit sous Jean de Heinsberg, la Principauté ne s'incarne plus dans les représentants de ses trois États mais bien, principalement, dans les bourgeois. Ce sont eux, nobles ou non, qui conduisent la majeure partie des ambassades, qu'elles proviennent de Liège, Huy, Dinant ou des autres villes impliquées dans ce conflit, et qui, de façon incessante, se rendent auprès du duc ou de son fils

---

24 ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 86 ; GEORGES CHASTELLAIN, *Œuvres*, éd. J. B. M. C. KERVYN DE LETTENHOVE, t. IV, *Chronique 1461-1464*, Bruxelles, 1866, p. 468-470 ; HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, dans *Chroniques liégeoises*, t. I, *op. cit.*, p. 231 ; JEAN DE LOOZ, *Chronicon rerum gestarum ab anno MCCCCLV ad annum MDXIV*, dans P. F. X. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505*, Bruxelles, 1844, p. 13-14 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe*, *op. cit.*, p. 439, 449-456 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 348-349, 351, 353-354 ; B. SCHNERB, *État bourguignon*, *op. cit.*, p. 395.

25 Dans la principauté de Liège, l'office de héraut d'armes est exercé par des personnages restés anonymes, et donc d'une très faible envergure, jusqu'à 1481. É. TOUSSAINT, *Hérauts d'armes (fin du XIV<sup>e</sup> siècle-1794)*, dans *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, sous la dir. de S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, t. I, Bruxelles, 2012, p. 582-592.

26 JACQUES DU CLERCQ, *Mémoires*, t. IV, éd. F. DE REIFFENBERG, Bruxelles, 1823, p. 195.

27 Édité en annexe d'ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 273-274 ; *Ibid.*, p. 121-122 ; HENRI DE MERICA, *op. cit.*, p. 240 ; G. KURTH, *Cité de Liège*, *op. cit.*, p. 215 ; J. LEJEUNE, *Principauté de Liège*, *op. cit.*, p. 159 ; R. VAUGHAN, *Philip the Good*, *op. cit.*, p. 393.

pendant deux mois<sup>28</sup>. Mais ils ne sont pas seuls. Pour la première fois, la Cité fait appel à de véritables « Bourguignons » pour défendre ses intérêts, tels les comtes de Hornes et de Meurs<sup>29</sup> ou Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol<sup>30</sup>, tandis que les Dinantais s'en remettent au bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin<sup>31</sup>, et, plus curieux peut-être, à Louis XI<sup>32</sup>. Comme si l'abandon de ses alliés par ce dernier lors du traité de Conflans ne lui avait pas ôté son rôle de protecteur, réel ou fantasmé, de ses « amis » mosans. Toutes ces démarches aboutissent finalement, le 22 décembre, à la proclamation d'une paix, à Saint-Trond, par laquelle Charles de Charolais et Philippe de Bourgogne sanctionnent durement la Principauté qui trouve une nouvelle incarnation dans le rassemblement de l'élu et de son Chapitre, pour l'État primaire, d'un chevalier et de cinq écuyers, pour l'État noble, et des députés des Cité et Bonnes Villes, aux côtés desquels figurent les comtes de Hornes et de Meurs<sup>33</sup>. Cette paix ne met toutefois pas un terme aux échanges diplomatiques puisque de nouveaux députés, presque uniquement liégeois et

- 
- 28 ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 128-129 ; HENRI DE MERICA, *op. cit.*, p. 254 ; JACQUES DU CLERCO, *op. cit.*, p. 246 ; JEAN DE BRUSTHEM, *op. cit.*, p. 108 ; JEAN DE HAYNIN, *Mémoires. 1465-1477*, t. I, éd. D. D. BROUWERS, Liège, 1905, p. 132-133 ; *Analecta Leodiensia, seu collectio documentorum quorundam, ad res Ludovici Borbonii et Joannis Hornaei temporibus gestas spectantium*, dans *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*, *op. cit.*, p. 529-541 ; *ROPL*, p. 587-589 ; S. BORMANS, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. II, 1450-1482, Namur, 1880, p. 158-160, 163-165 ; É. FAIRON, *Recueil de documents relatifs aux conflits soutenus par les Liégeois contre Louis de Bourbon et Charles le Téméraire. 1458-1469*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire [=BCRH]*, t. XCIV, 1930, p. 287 ; *Régestes*, t. IV, 1456 à 1482, Liège, 1939, p. 164-168, 182 ; L. P. GACHARD, *Collection de documens inédits concernant l'Histoire de la Belgique*, t. II, Bruxelles, 1834, p. 244-246, 248-251, 254-255, 257-261, 272-277 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe*, *op. cit.*, p. 489-490 ; P. BONENFANT, J. STENGERS, *Le rôle de Charles le Téméraire dans le gouvernement de l'État bourguignon en 1465-1467*, dans *AB*, t. XXV, 1953, p. 21-23 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 385-386 ; G. KURTH, *Cité de Liège*, *op. cit.*, p. 220 ; L. NAVEAU DE MARTEAU, *La famille des Surllet*, dans *BIAL*, t. XLV, 1920, p. 39-40 ; A. POMPEN, *Jacob de Eerste, graaf van Horne*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. XL, 1904, p. 135-136.
- 29 En plus des précédentes missions liégeoises citées, auxquelles ils prirent part, évoquons celle qui dura du 3 au 10 novembre et où ils furent visiblement les seuls présents. ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 127 ; JEAN DE BRUSTHEM, *op. cit.*, p. 107 ; JEAN DE LOOZ, *op. cit.*, p. 30 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe*, *op. cit.*, p. 489 ; P. BONENFANT, J. STENGERS, *Rôle Charles le Téméraire*, *op. cit.*, p. 21 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 384-385 ; G. KURTH, *Cité de Liège*, *op. cit.*, p. 219 ; L. NAVEAU DE MARTEAU, *Surllet*, *op. cit.*, p. 39 ; A. POMPEN, *Jacob de Eerste*, *op. cit.*, p. 135.
- 30 Lors de l'ambassade liégeoise du 19 décembre 1465.
- 31 Désigné le 30 novembre 1465. S. BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, t. II, *op. cit.*, p. 173-175 ; L. P. GACHARD, *Collection de documens*, *op. cit.*, p. 265-267, 269-272.
- 32 Désigné le 13 décembre 1465. *Ibid.*, p. 280-282.
- 33 JEAN DE BRUSTHEM, *op. cit.*, p. 108 ; ONUFRIUS, *Mémoire sur les affaires de Liège (1468)*, éd. S. BORMANS, Bruxelles, 1885, p. 9, 11 ; *ROPL*, p. 590-601 ; L. P. GACHARD, *Collection de documens*, *op. cit.*, p. 285-304 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe*, *op. cit.*, p. 490 ; P. BONENFANT, J. STENGERS, *Rôle Charles le Téméraire*, *op. cit.*, p. 23-24 ; G. KURTH, *Cité de Liège*, *op. cit.*, p. 221.



membres des institutions communales et des Métiers, se rendent auprès du comte de Charolais afin de négocier les conditions imposées unilatéralement, imités par des Dinantais également désireux d'obtenir un «aménagement» des exigences bourguignonnes<sup>34</sup>.

L'activité diplomatique suit en effet la réalité politique et donc militaire. En 1466, l'ouverture de Dinant au duc est ainsi négociée par ses habitants, prélude au pillage de la ville<sup>35</sup>. Aussitôt les Liégeois, craignant l'armée bourguignonne, chargent plusieurs émissaires de la détourner de la Cité en échange de nouvelles concessions. Les comtes de Meurs et de Hornes sont à nouveau sollicités tandis qu'apparaissent à leurs côtés deux importants bourgeois de Liège, les bourgmestres en charge cette année, Jean de la Boverie et Renaud de Rouveroy. La paix est signée à Oleye le 10 décembre, nouveau point de départ d'inévitables discussions devant en préciser l'application, voire en revoir certains points<sup>36</sup>.

L'année 1467 s'écoule de la même façon, l'entrée en guerre des Bourguignons commandant une reprise de l'activité diplomatique liégeoise. Avec cette originalité, toutefois, d'envoyer au nouveau duc de Bourgogne, Charles, un homme qui se trouvait en bord de Meuse sur ordre de Louis XI, François Goyer, bailli de Lyon<sup>37</sup>. Cette tentative n'aura pas plus de succès que les précédentes puisque les deux camps s'affrontent à nouveau et qu'à nouveau triomphe l'armée ducale. Autre

- 
- 34 ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, p. 131, 136-137 ; JACQUES DU CLERCQ, *op. cit.*, p. 247, 249-250 ; JEAN DE BRUSTHEM, *op. cit.*, p. 108 ; JEAN DE HAYNIN, *op. cit.*, p. 137, 146-147 ; S. BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, t. II, *op. cit.*, p. 230, 235 ; *Régestes*, t. IV, *op. cit.*, p. 176 ; L. P. GACHARD, *Collection de documents*, *op. cit.*, p. 336-338, 345-346, 348-352, 354-357 ; lettres adressées au gouverneur du comté de Namur, Philippe de Horne, par Dinant le 30 décembre 1465 et par Philippe le Bon le 20 mars 1466, éd. A. BORNET, *Sac de Dinant par Charles le Téméraire. 1466*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, 1853, p. 73-74, 76 ; lettre de Dinant à ses députés, 19 janvier 1466, éd. *Ibid.*, p. 74 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe*, *op. cit.*, p. 491-493 ; P. BONENFANT, J. STENGERS, *Rôle Charles le Téméraire*, *op. cit.*, p. 25-26 ; C. BRUSTEN, *Les campagnes liégeoises de Charles le Téméraire*, dans *Liège et Bourgogne*, *op. cit.*, p. 84 ; J. DARIS, *Liège XV<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 388, 391, 398 ; P. HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, *op. cit.*, p. 233 ; G. KURTH, *Cité de Liège*, *op. cit.*, p. 223.
- 35 JACQUES DU CLERCQ, *op. cit.*, p. 276 ; JEAN DE HAYNIN, *op. cit.*, p. 171 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe*, *op. cit.*, p. 498.
- 36 ADRIEN DE BUT, *op. cit.*, p. 473 ; ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, p. 149-151, 156 ; JACQUES DU CLERCQ, *op. cit.*, p. 284-286, 289-290 ; JEAN DE HAYNIN, *op. cit.*, p. 42, 183-184 ; JEAN DE LOOZ, *op. cit.*, p. 41-42 ; OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. III, éd. H. BEAUNE, J. D'ARBAUMONT, Paris, 1885, p. 47 ; SUFFRIDUS PETRI, *op. cit.*, p. 163 ; *Régestes*, t. IV, *op. cit.*, p. 200-202 ; L. P. GACHARD, *Collection de documents*, *op. cit.*, p. 399-401 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Philippe*, *op. cit.*, p. 499 ; J. DARIS, *Liège XV<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 241, 401-404, 406 ; J. LEJEUNE, *Principauté de Liège*, *op. cit.*, p. 160 ; L. NAVEAU DE MARTEAU, *Surlet*, *op. cit.*, p. 44-46 ; R. VAUGHAN, *Philip the Good*, *op. cit.*, p. 397.
- 37 J. DIEGERICK, *Documents concernant la bataille de Brusthem et la reddition des villes de Saint-Trond, de Tongres et de Liège (1467)*, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. V, 1861, p. 364.

originalité, ce sont Louis de Bourbon et ses députés que les forces liégeoises chargent d'obtenir la paix<sup>38</sup>. À leur suite viennent des bourgeois, conduits par Jean de la Boverie, ainsi que le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne<sup>39</sup>. Mais ces intercessions ne parviennent pas à faire fléchir le duc qui, le 18 novembre 1467, réduit presque à néant la principauté de Liège, défaisant ou délocalisant ses institutions et la soumettant plus encore à son pouvoir<sup>40</sup>.

1468 n'est guère différente puisqu'elle voit plusieurs ambassades tenter d'amender cette sanction<sup>41</sup>, ce que refuse le duc Charles. Celui-ci reprend d'ailleurs le chemin de la Hesbaye lorsqu'à nouveau les Liégeois se soulèvent contre lui. La fin du mois d'octobre voit l'armée refuser toute demande de pitié, en ce compris celle que formule le légat pontifical Onofrio de Santa Croce, délégué par Rome pour aplanir la situation liégeoise. On sait ce qu'il adviendra de la Cité, désormais ardente au sens propre du terme, et des revendications que certains de ses citoyens purent encore formuler<sup>42</sup>. L'élu de Liège suit ensuite le duc, non plus pour prier pour le salut de ses sujets mais pour accomplir en personne les cérémonies par lesquelles s'affaiblit encore, pour ne pas dire disparaît, son État<sup>43</sup>.

La présence de Louis de Bourbon aux côtés de Charles le Hardi ne sera plus, à une exception près<sup>44</sup>, que celle d'un courtisan. On le voit ainsi présent à la soumission de Gand en 1469, à la rencontre du duc et de l'Empereur à Trèves en 1473 ou à la tête d'un fort contingent de Liégeois au siège de Neuss<sup>45</sup>.

38 ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 181.

39 Du 10 au 12 novembre. *Ibid.*, p. 181-182 ; JEAN DE HAYNIN, *op. cit.*, p. 244-248 ; JEAN DE LOOZ, *op. cit.*, p. 53 ; JEAN DE WAVRIN, *Anchiennes cronicques d'Engleterre*, éd. DUPONT, t. II, Paris, 1859, p. 362-363 ; J. DIEGERICK, *Documents concernant la bataille de Brusthem, op. cit.*, p. 369 ; *Régestes*, t. IV, *op. cit.*, p. 244 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467-1477)*, Bruxelles, 1936, p. 4 ; C. BRUSTEN, *Les campagnes liégeoises de Charles le Téméraire, op. cit.*, p. 91 ; J. DARIS, *Liège XV<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 425 ; G. XHAYET, *Raes de Heers, un Condottiere liégeois du XV<sup>e</sup> siècle, dans Le Moyen Âge*, t. XCIII, 1987, p. 432.

40 ROPL, p. 615-628.

41 ADRIEN DE BUT, *op. cit.*, p. 491 ; SUFFRIDUS PETRI, *op. cit.*, p. 165 ; ONUFRIUS, *op. cit.*, p. 34-37, 39-44.

42 ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 211, 219 ; SUFFRIDUS PETRI, *op. cit.*, p. 173 ; ONUFRIUS, *op. cit.*, p. 120, 132-134.

43 ADRIEN D'OUDEBOSCH, *op. cit.*, p. 223, 228-229 ; *Analecta Leodiensia, op. cit.*, p. 576-583, 588, 590, 594-596.

44 En janvier 1470, quand il réclame le report du paiement de l'amende levée par Charles après le sac. J. DARIS, *Liège XV<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 476-477.

45 JEAN DE BRUSTHEM, *op. cit.*, p. 121 ; JEAN DE LOOZ, *op. cit.*, p. 63, 72 ; OLIVIER DE LA MARCHE, t. III, *op. cit.*, p. 91 ; SUFFRIDUS PETRI, *op. cit.*, p. 175 ; F. DE GINGINS LA SARRA, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Hardi duc de Bourgogne de 1474 à 1477 publiées d'après les pièces originales avec sommaires analytiques et notes historiques*, t. I, Paris-Genève, 1858, p. 197 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Charles, op. cit.*, p. 55-57 ; J. DARIS, *Liège XV<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 482 ; R. VAUGHAN, *Charles the Bold. The last Valois Duke of Burgundy*, n<sup>le</sup> éd., Woodbridge, 2002, p. 8, 144.

La mort du duc devant les murs de Nancy n'entraîne pas de radical changement dans le visage de la diplomatie liégeoise. Seul, ou presque, à paraître devant la duchesse Marie et son époux Maximilien, le prince-évêque n'est plus dépassé par l'action de ses sujets et désigne les autres émissaires de la Principauté<sup>46</sup>. Cette place de courtisan de premier ordre lui servira d'ailleurs à défendre les intérêts liégeois. C'est ainsi qu'il obtient de Marie l'abandon de tous les droits et biens que son père avait conquis aux dépens du pouvoir princier ainsi que la restitution du perron liégeois et que le 31 janvier 1482 il appose son sceau sur une alliance burgondo-liégeoise<sup>47</sup>.

## 2. Natures et résultats des échanges diplomatiques

Principauté de Liège et Bourgogne ont toujours entretenu des relations assez étroites. La proximité géographique, politique et/ou familiale avec les élus ou évêques a en effet rapidement amené les ducs à s'intéresser à ce qui se passait en bord de Meuse. Cet intérêt, gagnant en intensité au cours des dernières années du règne de Philippe le Bon, a entraîné des frictions qui conduisirent aux guerres des années 1460.

46 Qu'il s'agisse de négociations ou de festivités. ADRIEN DE BUT, *op. cit.*, p. 534-535 ; ADRIEN D'ODENBOSCH, *op. cit.*, p. 262 ; JEAN DE LOOZ, *op. cit.*, p. 76 ; PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. J. BLANCHARD, PARIS, 2001, p. 382, 393 ; W. P. BLOCKMANS, M.-A. ARNOULD, E. I. STRUBBE, *Privilegie voor alle landen van herwärts over; 11 februari 1477*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, t. LXXX, *Le privilège général et les privilèges régionaux de Marie de Bourgogne pour les Pays-Bas. 1477*, sous la dir. de W. P. BLOCKMANS, 1985, p. 85, 95 ; A. G. JONGKEES, *Privilegie voor Holland, Zeeland en (West)-Friesland, 14 maart 1477*, dans *Privilège général*, *op. cit.*, p. 209-210, 216, 234 ; J. CUVELIER, *Actes des États généraux des anciens Pays-Bas*, t. I, (*Actes de 1427 à 1477*), Bruxelles, 1948, p. 316 ; *Régestes* t. IV, *op. cit.*, p. 392-394 ; A.-F. LACROIX, *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, du 5 janvier 1476 au 2 novembre 1477 (v. s.)*, dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. I, 1839, p. 25 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche (1477-1482)*, Bruxelles, 1934, p. 3-8 ; M.-A. ARNOULD, *Les lendemains de Nancy dans les « Pays de par deça » (janvier-avril 1477)*, dans *Privilège général*, *op. cit.*, p. 17, 21, 34-36, 60-61, 63 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 494-495 ; G.-H. DUMONT, *Marie de Bourgogne*, Paris, 1982, p. 189 ; P. HARSIN, *Les origines diplomatiques de la neutralité liégeoise (1477-1492)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. V, 1926, p. 434, 436 ; Id., *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège 1477-1795*, t. I, *La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes 1477-1505*, Liège, 1957, p. 37, 50, 52-53.

47 GILLES JAMSIN, *Chronique*, éd. J. DE CHESTRET DE HANEFFE, dans *BCRH*, 5<sup>e</sup> sér., t. IX, 1899, p. 602 ; JEAN DE LOOZ, *op. cit.*, p. 74 ; *Analecta Leodiensia*, *op. cit.*, p. 623-624 ; *ROPL*, p. 659 ; *Régestes*, t. IV, *op. cit.*, p. 369, 373-374, 381, 471-472 ; J. G. SCHOONBROODT, *Chartes Saint-Lambert*, *op. cit.*, p. 347 ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires Marie*, *op. cit.*, p. 7, 115 ; J. DARIS, *Liège XI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 483, 491-492 ; P. HARSIN, *Études critiques*, t. I, *op. cit.*, p. 40, 47, 85 ; A. MARCHANDISSE, I. VRANCKEN-PIRSON, J.-L. KUPPER, *La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction*, dans *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours. Actes du 18<sup>e</sup> Colloque international, Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, 1999, p. 90.

Ainsi que nous venons de le voir, la diplomatie liégeoise se signale autour de situations de « crise » : elle existe principalement comme complément à une action hostile. Ce n'est qu'ensuite, la plupart du temps lorsqu'ils sont vaincus, que les pouvoirs liégeois se tournent vers les diplomates. On le comprend aisément, leur situation n'est guère idéale. Suites logiques de situations extrêmement sensibles où aucun des partis concernés ne pouvait faire montre de faiblesse, leurs instructions ne sont pas, ou uniquement dans de rares cas, d'empêcher des explosions de violence mais d'éviter une aggravation de la situation et de sauver ce qui peut encore l'être, quand il ne s'agit pas d'uniquement entendre et accepter les exigences du vainqueur. De plus, la négociation a régulièrement été prise de vitesse par des événements survenus « sur le terrain » dont les responsables n'avaient aucune prise directe sur le déroulé des discussions, à condition bien sûr qu'ils aient tenté d'également agir sur ce niveau. Au fond, dans le cas de Liège, la diplomatie et son exercice sont tributaires d'une réalité politique forte, celle de l'opposition de pouvoirs concurrents. Cela se passe à Dinant quand, en 1430, Jean de Heinsberg est empêché par diverses exactions de régler la question directement avec Philippe le Bon ou en 1467 quand les leaders populaires, Raes de Heers en tête, fuient au lendemain de la défaite, abandonnant donc la responsabilité des négociations à ceux des Liégeois qui avaient adopté une attitude moins hostile aux Bourguignons. Cette approche implique donc l'adoption d'une diplomatie particulière, celle de demandeurs puisque rares sont les situations où les Liégeois sont à même d'exiger et d'imprimer leur marque aux discussions<sup>48</sup>. Cette position de faiblesse se traduit immanquablement par une défaite diplomatique. Déjà triomphateurs sur le terrain et confrontés à des interlocuteurs qui ne cherchent qu'à « limiter les dégâts », les ducs peuvent ainsi compléter leurs succès militaires.

Par ailleurs, chargés de missions aux contours extrêmement délimités, ces députés ne sont en aucun cas dotés d'une autorité extensive et ne reçoivent jamais des pleins pouvoirs qui leur permettraient d'incarner la Principauté, la seule exception étant, bien entendu, lorsque l'ambassadeur est lui-même le prince-évêque. De plus, il n'est jamais question de missions de longue durée, ce qui complique d'autant plus leurs tâches qu'ils ne peuvent interagir avec la cour bourguignonne que pendant un très court laps de temps. Il leur est donc difficile, si pas impossible, d'y développer des relations sur le long terme et de s'y construire une importance et, partant, une influence particulière qui pourraient faciliter leur tâche.

Cette résidence, ponctuelle, est par contre commune aux princes de Liège. On a vu dans le cas de Jean de Bavière combien sa position auprès de Jean sans Peur lors de la prise d'armes de 1405 a ouvert la voie à des relations plus suivies entre les deux hommes. Jean de Heinsberg profite, pendant une dizaine d'années, des

---

48 Et lorsque, à l'époque où Jean de Heinsberg défend les exigences liégeoises dans la question dinantaise, les événements « sur le terrain » ont plutôt souri aux Liégeois, leur seigneur manœuvre avec une telle maladresse que ce sont les hommes de Philippe le Bon qui imposent finalement leurs vues.

agréments de la cour ducale. C'est toutefois Louis de Bourbon qui tire le plus d'avantages de cette situation. Si, dans un premier temps, il cherche à s'éloigner de ses turbulents sujets, il en profite au cours d'une seconde phase pour bénéficier de l'oreille de la duchesse et de l'archiduc et incarne donc à nouveau l'État liégeois face à l'incarnation de l'État bourguignon.

Une incarnation diplomatique « tripartite » de la principauté liégeoise, à savoir les députations composées des trois États classiques – *oratores*, *bellatores* et *laboratores* –, ne se rencontre pas avant les années 1430, mais dans un contexte particulier qui ne se reproduit que rarement dans les décennies qui suivent. La signature de la paix du 15 décembre 1431 scellant la fin de la guerre entre Liège et Namur ainsi que l'amende honorable qui s'en suit mobilisent et l'évêque et les représentants des trois États. Pour la première fois dans l'histoire des relations diplomatiques entre Liège et Bourgogne, la Principauté se manifeste, outre dans la personne du prince, dans celle des chanoines, nobles et bourgeois, ce qui sera encore le cas à plusieurs reprises sous le règne de Heinsberg ainsi qu'en 1465 et 1477. À ces occasions, l'État liégeois se donne à voir comme une formation politique particulière que ne peut incarner le seul prince. Il ne s'agit pas là du début d'une nouvelle attitude diplomatique, la suite des événements nous le montre, mais plutôt de la conscience qu'à certains moments donnés de son histoire il a paru nécessaire à ses membres les plus influents d'être plus que des émissaires. Ainsi, si les autres députations ne prennent pas cette apparence particulière, c'est, en grande partie, parce que l'ensemble de la Principauté ne se sent pas concerné par les affaires traitées, a déjà négocié ces questions de façon séparée ou est privé de cette « responsabilité ».

Cette particularité explique partiellement le visage de la diplomatie liégeoise. Dépendant de personnalités relevant de partis différents, elle est modelée par les accidents du politique et non définie par quelque ordonnance supérieure. Cette flexibilité absolue dans sa constitution rejoint une autre réalité du temps, l'absence à Liège d'un corps d'ambassadeurs – il n'existera pas avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup> – qui contraint à recruter ceux-ci parmi la population de la Principauté en fonction d'éléments de poids et de natures divers.

### 3. Acteurs de la vie diplomatique liégeoise

Les premiers de ces acteurs sont les trois princes, élus ou évêques. Ils conduisent les plus nombreuses expéditions et profitent de la vie curiale pour renforcer leurs liens avec le duc de Bourgogne et, partant, créer le lieu d'une diplomatie moins formelle que celle des députations ponctuelles déjà évoquées. Proches de celui-ci,

---

49 G. HANSOTTE, *Les institutions politiques et judiciaires de la Principauté de Liège aux Temps modernes*, Bruxelles, 1987, p. 77-78 ; P. HARSIN, *Principauté de Liège. Représentants diplomatiques à l'étranger au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, dans *Bulletin of the International Committee of Historical Sciences*, t. X, 1930, p. 808-820.

même si cette proximité peut connaître des interruptions plus ou moins longues, ils sont aux premières loges lorsqu'il s'agit de lui faire entendre la voix de leur principauté.

Quand ils le rencontrent, ils se trouvent, en tant que prince de Liège, dans la situation du premier ambassadeur de l'État liégeois et sont théoriquement à même de traiter sur un pied d'égalité avec lui. Or face à un duc en position de force, ils ne disposent que d'une marge de manœuvre bien étroite. Contraints de défendre les intérêts d'un peuple dont les objectifs s'opposaient fréquemment aux leurs, ils n'eurent certainement pas à cœur d'agir avec la même vigueur que s'ils avaient dirigé seuls la politique liégeoise. Cette constatation se trouve confirmée par le caractère exceptionnel de l'attitude d'un Jean de Heinsberg acceptant de défier personnellement Philippe le Bon, d'un Louis de Bourbon profitant de sa position auprès de Marie de Bourgogne pour obtenir la restauration de la Principauté ou le retour du perron liégeois voire, dans une moindre mesure, par celle de Jean de Bavière qui, au lendemain de la bataille d'Othée, revient sur la sanction édictée par Jean sans Peur et Guillaume de Bavière<sup>50</sup>. Certaines circonstances permettent toutefois au prince d'agir indépendamment de l'influence ducale. On le voit alors obtenir des succès sensibles, même si parfois très ponctuels, ce qui illustre une réalité de sa diplomatie : l'incapacité de retourner la situation à son avantage et, au contraire, le profit qu'il peut tirer d'une situation qui lui est déjà favorable. Jean de Bavière, Jean de Heinsberg et Louis de Bourbon n'ont donc pas été des diplomates de premier rang et ne purent pas lutter lors des négociations avec la puissance dont leur allié avait fait la preuve sur le champ de bataille.

Le deuxième acteur de la diplomatie liégeoise est une réalité institutionnelle toute différente : les Bonnes Villes, en ce bien évidemment comprise la cité de Liège. Faisant leur apparition dès la question retheloise des années 1390, elles ne jouent qu'exceptionnellement un rôle d'importance avant les années 1460 où elles deviennent le principal interlocuteur du duc de Bourgogne puisqu'elles ne se limitent pas à l'envoi de lettres de défi et aux humiliations publiques. Le 20 janvier 1462, ce sont les deux bourgmestres en fonction, six anciens bourgmestres et deux députés de chaque métier qui rejoignent Maastricht, en compagnie de délégués des chapitres cathédral et collégiaux de la ville, afin d'obtenir de Philippe le Bon le retour de Louis de Bourbon dans sa ville, une mission qui se poursuivra un an. L'échec de ces rencontres et l'influence croissante de chefs populaires hostiles déterminèrent les prises d'armes successives qui jetèrent les Liégeois contre les deux derniers ducs Valois de Bourgogne. Ce n'est toutefois pas la fin de la diplomatie bourgeoise. La fuite des plus virulents partisans de la guerre aux

---

50 V. A. MARCHANDISSE, *Vivre en période de vide législatif et institutionnel : L'après-Othée (1408-1418) dans la principauté de Liège*, dans « *Faire bans, edictz et statuz* » : légiférer dans la ville médiévale, Actes du colloque international tenu à Bruxelles les 17-20 novembre 1999, éd. J.-M. CAUCHIES, É. BOUSMAR, Bruxelles, 2001, p. 535-554.

lendemains des défaites ouvrait en effet la voie à la reprise des négociations. On le voit, les bourgeois, comme les princes, furent incapables de repousser ou de sensiblement amender les sanctions ducales.

Leurs envoyés se recrutent principalement parmi le corps des bourgmestres, anciens ou en charge<sup>51</sup>. En somme, de la même façon que le prince incarne la Principauté face au duc, les bourgmestres incarnent la Cité ou les villes qu'ils ont dirigées ou qu'ils gouvernent. Parmi eux, certains eurent une carrière particulièrement riche. Citons ainsi Gilles de Metz qui rencontra le duc de Bourgogne à au moins sept reprises entre 1445 et 1466 mais paya de sa vie sa volonté de conciliation puisque, saisi par les meneurs populaires, il est exécuté le 1<sup>er</sup> mars 1466. Un autre bourgmestre, Jean de la Boverie, dit Le Ruyte, est cité à douze reprises au cours d'une période qui va de janvier 1466 à novembre 1467. Après avoir négocié les alliances entre Liège et France, ce qui lui vaudra d'être adoubé par Louis XI, il continue de servir sa ville désormais confrontée aux exigences du duc de Bourgogne. Cette « carrière » reprend un schéma qui est celui de nombre de négociateurs liégeois. Contrairement à ce que l'on aurait en effet pu penser, ils ne reçoivent pas de « zones d'action » clairement délimitées, du moins au sein du triangle que composent Liège, la Bourgogne et la France. Les mêmes envoyés se retrouvent aussi bien chez Charles VII puis Louis XI qu'auprès de Philippe le Bon et Charles le Téméraire<sup>52</sup>. Cet état de fait – peut-être dû à un corps de potentiels diplomates trop faible aux yeux des maîtres de la Cité – traduit à tout le moins une volonté de disposer d'ambassadeurs au fait de la réalité géopolitique du temps.

Enfin, il existe une troisième catégorie de personnes sur qui les Liégeois s'appuyèrent : les membres de la cour de Bourgogne. Premiers à apparaître en 1431, le comte de Meurs et l'archevêque de Cologne, son frère, interviennent comme arbitres puis comme relais des Liégeois. Viendront ensuite différents seigneurs, comme le comte de Saint-Pol, le Grand bâtard Antoine ou le sire de Haubourdin. En faisant ainsi porter leurs revendications par des personnes en qui les ducs de Bourgogne avaient placé leur confiance, voire leur amitié, les villes liégeoises espéraient réduire l'hostilité qu'ils leur témoignaient.

Un mot, finalement, des deux autres États de la Principauté : le clergé et la noblesse. Le premier, représenté par le seul chapitre cathédral, est en règle générale un fidèle soutien du prince-évêque et son activité diplomatique se résume à accompagner ses démarches. La noblesse, dont la représentation était moins clairement définie, n'exerce qu'un rôle mineur dans la question qui nous occupe

---

51 À leur sujet, v. M. FRANCKSON, *Les bourgmestres de Liège au Moyen Âge. Des origines à la Paix de Saint-Jacques (1487)*, 2 vol., Mémoire de licence en Histoire, Université de Liège, 1982-1983.

52 Ainsi que l'on peut s'en rendre compte à la lecture d'A. MARCHANDISSE, *La diplomatie liégeoise de Louis XI au miroir des sources narratives contemporaines*, dans *Bien dire et bien apprendre. Revue de médiévistique*, t. XXVII, *Louis XI, une figure controversée*, 2010, p. 64.

ici. Privée de nombre de ses pouvoirs politiques depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on ne la rencontre active en tant que telle que lorsque les trois États se présentent ensemble face au duc.

En conclusion, la diplomatie des différents pouvoirs liégeois, dans sa partie « bourguignonne » du moins, dépourvue, comme nombre d'autres États du temps, d'un office diplomatique peu ou prou comparable à celui des principautés italiennes, repose sur ceux qui doivent gouverner qui la Principauté qui la Cité et les Bonnes Villes et qui, en personne, rencontrent le duc de Bourgogne et/ou ses proches et officiers. Une certaine spécialisation se remarque toutefois dans le chef de certains bourgeois ainsi que dans celui du prince-évêque pour qui il s'agit là de l'une des facettes de sa charge.

Quant à l'efficacité de ces démarches, on l'a vu, elle est très souvent particulièrement faible, voire nulle. Contraints à la négociation suite à leurs défaites et opposés à un ennemi beaucoup trop puissant, les Liégeois, en ce compris leur prince, durent se soumettre à ses exigences plus souvent qu'ils n'en obtinrent des concessions.

Si l'histoire de la diplomatie liégeoise est faite d'échecs, elle ouvre sur une autre réalité. Plus que par ses résultats, elle mérite d'être étudiée pour les liens très forts qu'elle entretient avec les conceptions politiques alors soutenues à Liège. L'absence de plénipotentiaires et l'utilisation des détenteurs du pouvoir illustrent combien cet État ne parvient pas à investir de sa puissance des personnages autres que ceux qui en sont les légitimes détenteurs.